

# La mobilité du personnel



**LYCEE GEORGES FRÊCHE**

401 RUE LE TITIEN  
34000 MONTPELLIER  
FRANCE

✉ [international.georgesfreche@gmail.com](mailto:international.georgesfreche@gmail.com)

☎ +33 467130505



Commission  
européenne



Lycée Hôtelier Georges-Frêche  
**MONTPELLIER**  
GASTRONOMIE • HÔTELLERIE • TOURISMES

Les mobilités Erasmus+ pour les personnels de l'enseignement permettent d'organiser des séjours dans un pays participant au programme, dont l'objectif est l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances, de méthodes et d'outils.

**C'est une occasion unique pour :**

- Partager l'expertise
- Pratiquer le Job Shadowing : Observation d'un homologue en situation de travail
- Expérimenter d'autres contextes d'enseignement
- Acquérir de nouvelles compétences pédagogiques, linguistiques, culturelles et digitales
- Rencontrer les collègues à l'étranger pour développer des activités communes
- Echanger des bonnes pratiques et améliorer la coopération entre Établissements d'enseignement supérieur
- Mieux préparer les étudiants au monde du travail, en impliquant le personnel des entreprises dans les cours
- Permettre aux étudiants qui ne sont pas en mesure de participer aux programmes de mobilité de bénéficier des connaissances et de l'expertise d'enseignants et d'experts d'autres pays européens
- Encourager les étudiants à la mobilité et les aider à s'y préparer

**Deux types de mobilités du personnel au lycée Georges Frêche, pour des objectifs différents :**

**Une mission d'enseignement auprès d'un établissement partenaire – (STA : Staff Teaching Assignment)**

- Pour le personnel enseignant
- De 2 jours à 5 jours consécutifs en moyenne, pouvant aller jusqu'à 2 mois, hors temps de voyage
- Minimum 8 heures d'enseignement par semaine (ou toute autre durée plus courte de mobilité), et si mobilité de + d'1 semaine, le nombre d'heures de la semaine incomplète doit être proportionnel (1 jour= 8 heures/5)
- Possibilité de combiner la mission d'enseignement avec une période de formation, dans ce cas minimum 4 heures d'enseignement

**Une période de formation auprès d'un établissement partenaire, d'une entreprise/tout autre lieu de travail pertinent – (STT : Staff Teaching Training)**

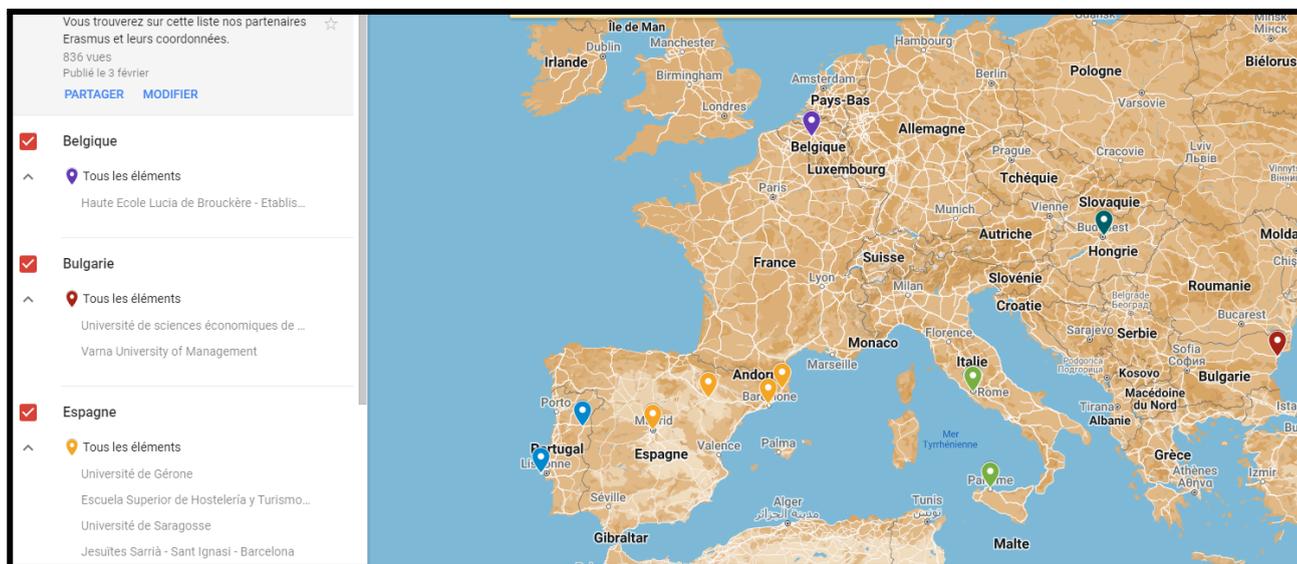
- Pour tout type de personnel au lycée Georges Frêche
- Ces activités de formation peuvent être des événements de formation ou des périodes d'observation
- Des temps d'échange avec le bureau des relations internationales sont organisés pour concrétiser des projets, échanger sur les équivalences de cours
- De 2 jours à 5 jours consécutifs en moyenne, pouvant aller jusqu'à 2 mois, hors temps de voyage

## Les destinations de mobilité possibles

### La mobilité Erasmus+ est possible :

- Vers tous les pays Programme ou pays Partenaire. Retrouvez la liste ci- dessous.

La liste des établissements partenaires [ici](#)



- Les établissements participants, que ce soit pour envoyer ou recevoir du personnel, doivent être détenteurs de la Charte (pays Programmes), ou, pour les pays Partenaires, être reconnus par l'autorité compétente et avoir signé un accord interinstitutionnel avant que la mobilité n'ait lieu
- La mobilité doit avoir lieu dans un pays autre que celui où est établi l'organisme d'envoi et que le pays où réside le membre du personnel
- L'activité de mobilité doit être liée aux besoins en matière de développement personnel et professionnel du membre du personnel

L'Europe intervient financièrement pour les frais de séjour et le titre de transport des mobilités Erasmus STT et STA. De plus, un soutien complémentaire peut être attribué en cas de besoins spécifiques.

Contribution aux frais de voyage (chiffres 2024 - Montants 2025-2026 non connus à ce jour) :

Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant	Voyage non écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km	56 EUR par participant	28 EUR par participant
Entre 100 et 499 km	285 EUR par participant	211 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km	417 EUR par participant	309 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	535 EUR par participant	395 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	785 EUR par participant	580 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 EUR par participant	1188 EUR par participant
8 000 km ou plus	1735 EUR par participant	1735 EUR par participant

Contribution aux frais de séjour (chiffres 2024 - Montants 2025-2026 non connus à ce jour) :

Pays d'accueil	Personnel des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme
	Min. – max. (par jour)
	A1.1
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	150
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116

## 2.2 POURQUOI PARTIR EN MOBILITÉ ?



### Erasmus+ rapproche les personnes



83%

se sentent plus Européens  
enseignement supérieur



85%

sont devenus plus conscients  
des valeurs européennes  
service volontaire européen



94%

sont devenus plus tolérants  
échanges de jeunes



88%

des élèves ont amélioré  
leurs compétences sociales  
partenariats scolaires européens

### Erasmus+ forme les personnels

80%

des enseignants appliquent  
de nouvelles méthodes pédagogiques  
écoles et formation professionnelle

74%

des enseignants déclarent que leur  
institution a amélioré leurs réseaux  
internationaux  
formation pour adultes

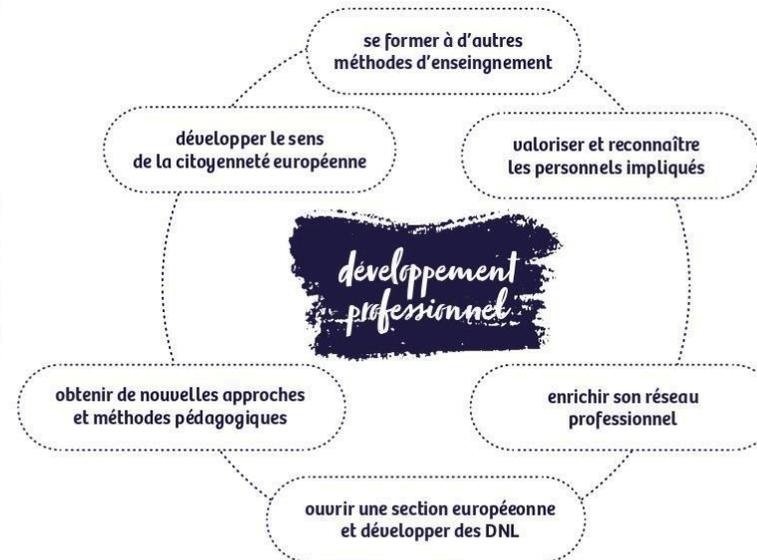
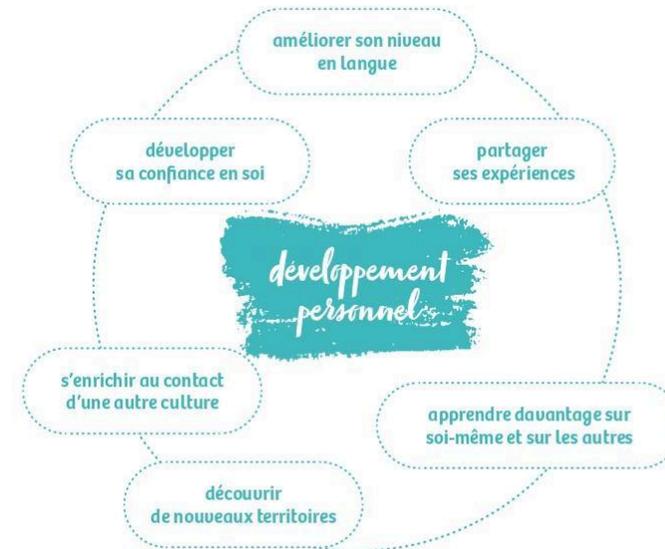
89%

des employés déclarent avoir  
de meilleures compétences de gestion  
de projets  
jeunesse

81%

des employés déclarent avoir amélioré leurs  
compétences pédagogiques  
enseignement supérieur

Source : Commission européenne



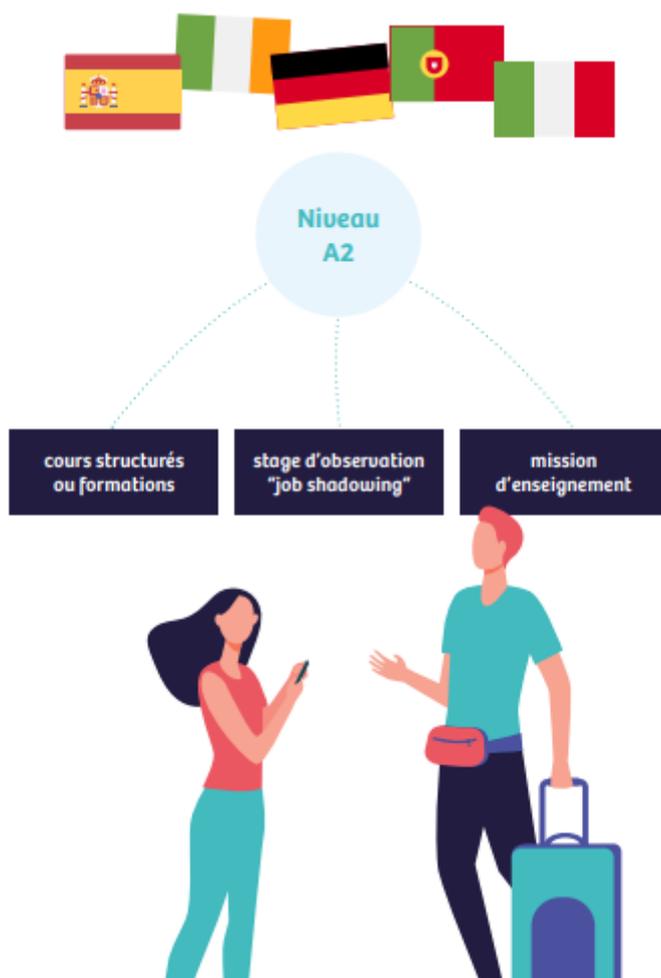
## La candidature

- Remplir le questionnaire en ligne avec réponse développée à la question de la motivation

## Les critères de sélection :

- Motivation du personnel
- Existence d'un projet individuel/collectif
- Pertinence des objectifs de la mobilité, en lien avec la politique de l'établissement
- Lien entre le projet professionnel et l'impact sur l'établissement
- Niveau de compétence linguistique préconisé selon le type de mobilité
- Volonté de partager son expérience vécue au retour de la mobilité
- Avis du chef d'établissement et de l'intendance

## Niveau de langue préconisé :



Source : guide de la mobilité Campusmob